



Appel à manifestation d'intérêt

Mise à disposition de l'aire de
repos sur la RN 124 commune
de DEMU pour l'exploitation
d'un stand de vente

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES

*RN 124 - COMMUNE DE DEMU
MISE A DISPOSITION AIRE DE REPOS PR 93+750*

Du 15/03/2023 au 18/12/2023

Objet :

La direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest met à disposition l'aire de repos dite de « Daugue » en bordure de la route nationale 124, au PR 93+750, parcelles n° AM 166 sur la commune de DEMU pour y exploiter un stand de vente.

Cadre juridique :

L'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester ».

L'autorisation d'occupation du domaine public routier national se formalisera par un permis de stationnement délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

L'emplacement nu sera mis à disposition sur l'aire de repos de la RN124 , PR 93+750.

L'emplacement mis à disposition est vide de tout matériel d'exploitation, sans branchement électrique.

L'occupant devra s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public routier national fixée par la direction départementale du département du GERS.

Durée de l'autorisation :

L'autorisation est accordée pour une durée de 1 an.

Dossier de candidature :

Merci de télécharger le dossier ci-joint, le compléter et le retourner :

1. sous pli à l'adresse suivante :

DIR Sud-Ouest
SMEE/AJD
155 avenue des arènes romaines
31300 TOULOUSE

Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »

2. par voie électronique à l'adresse suivante :

smee.dirso@developpement-durable.gouv.fr

Objet à mentionner : Candidature emplacement XXXX

Dépôt de la candidature :

Date limite de dépôt des dossiers : 27/02/2023

Date d'attribution : 01/03/2023

Critères de sélection :

Les critères suivants seront pris en compte :

- Pertinence et qualité des produits proposés 40 %
- la présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel 40 %
- l'expérience et les références professionnelles 20 %

A la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. L'exploitant retenu en sera informé par courrier.

Contact :

District :

District Ouest
Z.I. d'Engachies
6 rue Henri Matisse
32000 AUCH
05 62 67 21 21

Téléphone : 05 62 67 21 21

Courriel : smee.dirso@developpement-durable.gouv.fr

Annexe :

Plan de masse

Plan de masse

Commune de DEMU (31190) – Mise a disposition pour stand de vente – Lieu dit « Larralde » - Aire de repos dite de « Daugue »
Avis de publicité – Appel à candidatures



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

DOSSIER DE CANDIDATURE

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Dossier reçu le :

Complet

Incomplet

Favorable

Défavorable

Renseignements concernant le demandeur :

Dénomination sociale (pour les personnes morales) :

Nom – Prénom du représentant légal (pour les personnes morales) :

Qualité du représentant légal (pour les personnes morales) :

Forme juridique : SARL, SA... (pour les personnes morales)

N° SIRET (pour les personnes morales) :

Nom – Prénom du demandeur (si particulier) :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél fixe :

Tél mobile :

Email :

N° de Kbis (obligatoire) :

N° d'immatriculation du véhicule (obligatoire) :

Activité projetée :

Adresse de l'emplacement :

Détail de l'ensemble de l'activité projetée :

Dimension de l'emplacement (à remplir obligatoirement) :

Façade.....

Profondeur.....

Chariot ambulant -nombre.....

Pièces à fournir (obligatoirement) :

- Copie Recto/Verso de la pièce d'identité du demandeur (représentant de la personne morale ou particulier) ;
- Extrait KBIS du registre de commerce ou un extrait d'immatriculation au répertoire des métiers en cours de validité pour des personnes morales ;
- lettre de motivation du candidat avec durée souhaitée de l'occupation ;
- descriptif complet des moyens d'exploitation accompagnés de photographies (accessoires, équipements de réfrigération, mobiliers...) ;
- descriptif complet de la structure qui sera installée sur l'emplacement constituant le domaine public, accompagné de plans et de visuels ;
- descriptif et origine des produits à la vente ;
- durée d'occupation souhaitée ;
- Plan côté ou à l'échelle précisant l'implantation du stand de vente ;
- Copie de l'assurance à responsabilité civile et professionnelles
- 1 ou des photos représentatives d'une récente production

Avertissement :

La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations qui peuvent être délivrées sont personnelles, précaires et révocables. Les autorisations délivrées ne sont ni cessibles, ni transmissibles.

Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin de l'occupation sous peine d'amende.

Toute publicité (affichage de prix et de produits) apposée ou masquant des ouvrages routiers et la signalisation routière est formellement interdite. Il est également interdit de clouer des banderoles ou affiches publicitaires sur les arbres.

La DIR Sud-Ouest se décharge de toute responsabilité en cas de bris, de perte, de vol etc.

Je m'engage :

- à respecter les dates, horaires, dimensions, activités qui me sont autorisées,
- à respecter la propreté du site,
- à souscrire une assurance à responsabilité civile et professionnelle,
- à respecter le cheminement piéton qui devra être entièrement libre de tout dispositif commercial, de façon à permettre à tout moment la circulation des clients et personnes à mobilité réduite,
- à utiliser uniquement des sacs papier ou réutilisables,

Date :

**Signature du demandeur
précédée de « lu et approuvé »
vaut acceptation du règlement**

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.
Ce document constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.